



## **AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **SUR**

- ***Le projet de budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2017***
- ***Le budget région – Approbation de l'évaluation des charges et des ressources transférées pour le transport dans le cadre du transfert des compétences du Département à la Région Réunion***
- ***Le budget Région – Mise en place d'un budget annexe pour le transport***
- ***Le BP 2016 – Titres de recette, annulation, admission en non valeur, remise gracieuse – Provision***
- ***Délégations possibles de la compétence économique au Département et projet de convention relative aux interventions du Département en matière de développement économique agricole***
- ***Schéma régional de développement économique d'internationalisation et d'innovation (SRDEII)***
- ***Programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion (PPE) pour les périodes 2016-2018 et 2019-2023***
- ***Rapport annuel 2016 sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes***
- ***Désignation des conseillers régionaux au sein des commissions sectorielles***

*Validé en Assemblée plénière du 13 décembre 2016*

---

**Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte des rapports suivants :**

- Budget Région – Approbation de l'évaluation des charges et des ressources transférées pour le transport dans le cadre du transfert des compétences du Département à la Région Réunion ;
- Budget Région – Mise en place d'un budget annexe pour le transport ;
- BP – Titres de recette, annulation, admission en non valeur, remise gracieuse – Provision ;
- Délégation possibles de la compétence économique au Département et projet de convention relative aux interventions du Département en matière de développement économique agricole ;
- Programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion (PPE) pour les périodes 2016-2018 et 2019-2023 ;
- Désignation des conseillers régionaux au sein des commissions sectorielles.

**Avis du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement  
sur le projet de budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 :**

**Groupe ad hoc**

*Affaires financières et européennes*

En préambule, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » du CCEE tient à signaler sa satisfaction face à l'effort des services de la collectivité régionale pour présenter des documents budgétaires clairs, lisibles et compréhensibles par le plus grand nombre. Ainsi, le groupe « ad hoc » et les commissions saluent la présentation comparative faite, par le Conseil régional, entre le projet de budget proposé et les exercices précédents. La lecture de cette présentation, qui permet aux conseillers du CCEE notamment, de disposer de points de repères temporels et financiers, est facilitée car elle met en exergue directement les évolutions financières dès lors qu'elles existent.

Toutefois, le groupe attire l'attention sur les délais extrêmement courts dans la transmission de ces rapports aux conseils consultatifs, qui laissent peu de temps à la société civile organisée pour formuler des avis détaillés à destination du Conseil régional. Avec ces délais, aussi raccourcis, la collectivité régionale se prive de l'expertise précise de ses instances consultatives qui lui permettrait de toujours élever le niveau qualitatif des politiques publiques régionales proposées au territoire de La Réunion.

Au-delà de cette remarque, le groupe ad hoc souligne que ce projet de budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2017, non seulement s'inscrit bien dans le projet de mandature de la gouvernance régionale actuelle mais propose effectivement une déclinaison fidèle des orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

S'agissant de la transposition financière, les remarques du groupe ad hoc sont les suivantes :

- tout d'abord, le groupe tient à noter la structure budgétaire justement proportionnée des crédits de paiement avec 60 % d'investissement et 40 % de fonctionnement. Elle encourage le Conseil régional à améliorer cette structure budgétaire pour les exercices à venir en augmentant la part des investissements en baissant le fonctionnement ;
- ensuite, le groupe ad hoc constate la progression des dépenses de fonctionnement, de l'ordre de 4,4 % qui semble raisonnable, au regard du budget global. Toutefois, il s'interroge sur la compréhension qu'il faut avoir de l'affirmation suivante : « *déduction faite des dépenses de personnel et des intérêts de la dette, les crédits de paiement servant à la couverture des autorisations d'engagement s'élèvent à 276, 586 M€ dont une partie est destinée à la couverture des engagements antérieurs à 2017 et l'autre pour la couverture d'engagements nouveaux* »<sup>1</sup>. Le groupe ad hoc espère que les engagements antérieurs à 2017 ne soient pas plus importants que les nouveaux engagements et que la couverture des premiers ne se fasse pas au détriment des seconds ;
- par ailleurs, en ce qui concerne le recours à l'emprunt, le groupe ad hoc prend acte du positionnement du Conseil régional en la matière. Même s'il reconnaît que ce recours à l'emprunt est très cadré car déterminé « *à partir du plan de financement des différentes autorisations de programme ouverts* », il recommande à la collectivité régionale de la prudence en raison notamment des soubresauts des marchés financiers mondiaux (augmentation des taux d'intérêts...) et selon l'évolution de la conjoncture économique ;

<sup>1</sup> Cf. projet de budget primitif pour l'exercice 2017 – Rapport de présentation – p 4/15.

- en ce qui concerne les projets régionaux co-financés par l'Europe, le groupe ad hoc aurait souhaité que la quote-part européenne apparaisse dans la présentation budgétaire. Les conseillers disposeraient ainsi d'une vision globale des montants consacrés à ces projets même s'ils ne sont que prévisionnels ;
- enfin, le groupe ad hoc du CCEE rappelle au Conseil régional qu'il dispose d'une marge de manœuvre pour accroître ses recettes tout en agissant en faveur du développement durable. En effet, la collectivité régionale peut décider d'augmenter sa part de taxes sur les produits pétroliers notamment le gazole et recueillir ainsi des subsides non négligeables pour alimenter ses finances ; d'autant qu'à La Réunion, la consommation de gazole demeure très importante. En plus, de percevoir des recettes supplémentaires, le Conseil régional agirait en faveur du développement durable en taxant plus fortement un carburant très polluant, sources d'émanations nocives pour la santé.

## Commission 1 « Vivre ensemble »

*Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique*

En préambule, la commission 1 « Vivre ensemble » relève la cohérence du budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2017, aussi bien avec les orientations budgétaires du même exercice qu'avec le projet de mandature 2015-2021, pour le secteur culture, audiovisuel et numérique.

Par ailleurs, la collectivité soutient qu'il faut « *affirmer l'identité, la fierté réunionnaise et renforcer les valeurs sportives comme vecteur de réussite et d'excellence réunionnaises* »<sup>2</sup>. Mais, à l'analyse de ce projet de budget primitif, la commission note que le Conseil régional consacre une part importante de son budget Culture à l'animation au détriment de la créativité et du développement culturel du territoire réunionnais. Aussi, se questionne t-elle sur la place effective de la culture et de ses valeurs au sein de la politique culturelle régionale.

De plus, la commission observe que le Conseil régional annonce que « *l'ouverture sur le monde de la population réunionnaise, un meilleur accès à la culture pour tous et le développement du sport de haut niveau réunionnais* »<sup>3</sup> seront, dans le cadre du budget 2017, des axes renforcés. Elle regrette que la quête d'excellence pour le sport ne se réduise qu'à une simple volonté de massification pour le développement culturel.

### 1. EXPRESSION ARTISTIQUE ET IDENTITÉ RÉUNIONNAISE

La commission relève l'affirmation du Conseil régional consistant à dire que « *les associations jouent un rôle déterminant pour la vitalité du secteur audiovisuel* »<sup>4</sup>. Certes, mais la commission estime que les associations ne jouent pas ce rôle uniquement dans ce secteur, elles ont également une place prépondérante dans les autres domaines culturels.

#### 1.1. Cultures régionales

La commission 1 « Vivre ensemble » note le volontarisme du Conseil régional pour son soutien à la mise en place de manifestations culturelles, tant pour la semaine créole que celle de la poésie. Sur ce dernier point, la commission regrette que le déficit d'information autour de la semaine de la poésie ne permette pas aux écrivains et/ou associations de déposer des demandes de subventions avant le 30 novembre 2016. Il est donc à craindre que pour l'exercice 2017, ils ne pourront pas bénéficier d'aide financière pour la réalisation de manifestations, et cela est bien regrettable.

Par ailleurs, la commission aurait souhaité plus d'informations sur les masses financières inscrites sur cette ligne budgétaire.

#### 1.2. Arts visuels et contemporains

En matière d'arts visuels la commission note avec attention la volonté exprimée par la Région de travailler à « *la structuration de l'art contemporain réunionnais ... dans une logique d'ouverture à d'autres pays* ». Ces objectifs ambitieux posent la question des moyens envisagés pour les atteindre ainsi que des modalités de mise en oeuvre.

<sup>2</sup> Cf. projet de budget primitif pour l'exercice 2017 – Rapport sectoriel – Page 137

<sup>3</sup> Cf. projet de budget primitif pour l'exercice 2017 – Rapport sectoriel – Page 137

<sup>4</sup> Cf. projet de budget primitif pour l'exercice 2017 – Rapport sectoriel – Page 139

La commission 1 « Vivre ensemble » rappelle son implication dans la « *structuration du secteur de l'art contemporain* ». Ainsi, cette année, le CCEE a publié un rapport sur « Les arts plastiques à La Réunion (Éléments de connaissance et d'informations) » et en a fait une présentation dans le cadre d'un séminaire de professionnalisation ouvert aux étudiants, aux artistes, aux associations et aux structures participant au développement des arts visuels.

La commission souligne également que le champ des arts visuels à La Réunion, bien que peu structuré, connaît un réel dynamisme qui, jusqu'à maintenant semble peu pris en compte dans le schéma régional des enseignements artistiques mis en place lors de la précédente mandature.

Par ailleurs, la commission souhaiterait disposer d'informations supplémentaires sur le rôle et la fonction du Frac-Réunion qui est mobilisé par le Conseil régional sur les questions de structuration de ce secteur.

## **2. SPECTACLE VIVANT**

La commission relève la poursuite des axes stratégiques du schéma régional adopté en juillet 2014 et l'anticipation de la collectivité en matière de budgétisation du schéma des lieux de diffusion et de création du spectacle vivant. Il est à souhaiter que la signature d'un accord-cadre régional ait un impact fort sur le développement de l'emploi et des compétences dans le secteur du spectacle vivant.

**S'agissant du théâtre, danse, art du cirque et de la rue**, la commission 1 « Vivre ensemble » s'étonne du budget dédié aux « *Subventions aux associations culturelles* »<sup>5</sup>. En effet, cette ligne est dotée d'une autorisation d'engagement de 900 000 € et d'un crédit de paiement de 1 380 000 €.

Alors que le Conseil régional annonce, à travers ses orientations budgétaires et son budget primitif pour l'exercice 2017, une forte volonté de soutenir les associations culturelles, les sommes ainsi allouées représentent moins d'un dixième du budget global dédié à la culture en fonctionnement (pour rappel : autorisation d'engagement 13 000 000 € et crédit de paiement 14 000 000 €<sup>6</sup>.)

La commission rappelle pour la création artistique dans les domaines théâtre, danse, art du cirque et de la rue, qu'il est nécessaire de disposer aussi bien de ressources humaines que logistiques importantes. La commission regrette que le Conseil régional n'engage davantage de fonds pour ce secteur pour viser ainsi l'excellence en matière culturelle.

## **3. DISPOSITIFS RÉGIONAUX D'AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES**

La politique régionale en matière d'aides aux entreprises culturelles est louable, mais le budget qui y est attribué reste faible. La commission attire donc l'attention de la collectivité sur la nécessité d'augmenter les crédits destinés à ces dispositifs afin de répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs de terrain.

De plus, la commission note que le Conseil régional souhaite mener une réflexion pour « *la mise en place d'aides aux projets* » de la filière arts visuels. Davantage de précisions sur ce point auraient été appréciées par la commission.

---

<sup>5</sup> Cf. projet de budget primitif pour l'exercice 2017 – Rapport sectoriel – Page 141

<sup>6</sup> Cf. projet de budget primitif pour l'exercice 2017 – Rapport sectoriel – Page 138

#### 4. ÉVÉNEMENTIEL

Si la commission prend acte de l'augmentation du budget dédié à l'événementiel (cf. tableau comparatif ci-dessous), elle considère qu'il est tout aussi important d'affecter davantage de crédits en faveur de la création artistique.

| II/ LA CULTURE, MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE<br>À TRAYERS LE SOUTIEN AUX ACTEURS<br>ET LE RENFORCEMENT DE L'EXPORT CULTUREL |                                              | FONCTIONNEMENT |           |             |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------|-----------|-------------|-------------|
|                                                                                                                                      |                                              | 2016           |           | 2017        |             |
|                                                                                                                                      |                                              | AE             | CP        | AE          | CP          |
| ÉVÉNEMENTIEL                                                                                                                         | 933-30 _ Diverses manifestations culturelles | 900 305 €      | 682 497 € | 1 100 000 € | 1 200 000 € |
|                                                                                                                                      | 933-30 _ Frais d'insertion                   | 80 000 €       | 85 844 €  | 80 000 €    | 105 463 €   |

#### 5. DES STRUCTURES MUSÉALES MODERNES ET ATTRACTIVES

S'agissant du Programme d'études en faveur des projets culturels, la commission salue la démarche du Conseil régional pour la réalisation d'étude relevant l'impact de la culture sur l'économie locale, en interaction avec la population réunionnaise. Toutefois, elle attire son attention sur le nombre d'études déjà réalisées en ce sens, et dont il serait bon de capitaliser en vue d'une mise en perspective réussie.

Par ailleurs, la commission demande à participer à la mise en place des États généraux de la culture. En effet, concernant la gestion des pratiques culturelles contemporaines de l'île par des acteurs extérieurs, elle souhaiterait faire part de leur inquiétude à la collectivité régionale sur ce sujet. Les États généraux sont propices à des échanges constructifs.

De plus, la commission 1 «Vivre ensemble» souhaite être associée à l'élaboration du cahier des charges des «*Études dans le domaine de la Culture* »<sup>7</sup>. Ce domaine, inscrit dans ses champs de compétences au sein du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, nécessite un regard avisé de la société civile représentée par les membres de la commission qui pourront ainsi apporter un éclairage sur les attentes et requêtes des associations culturelles représentées.

#### 6. NUMÉRIQUE

La commission, satisfaite de la politique du tout numérique jusqu'alors menée par la collectivité régionale, attire néanmoins son attention sur la nécessité de développer davantage l'accès aux connections à travers, par exemple, les hotspots gratuits.

La commission encourage également la collectivité à poursuivre sa politique visant à favoriser l'accès au numérique par un public disposant de peu de moyens.

<sup>7</sup> Cf. projet de budget primitif pour l'exercice 2017 – Rapport sectoriel – Page 149

## Commission 2 « Égalité des chances »

*Enseignement de la maternelle à l'université, formation professionnelle et apprentissage*

### PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

Dans ses orientations budgétaires 2017, la collectivité s'est fixé pour objectif de poursuivre sa « politique ambitieuse déjà engagée » l'année précédente en faveur de la jeunesse réunionnaise. La commission note que cet engagement au titre du pilier 1 se traduira en termes financiers par une enveloppe globale en augmentation par rapport à 2016 tant en capacité d'engagement qu'en crédits de paiement.

| Projet BP – Pilier1   | 2016          | 2017          | évol° |
|-----------------------|---------------|---------------|-------|
| Capacité d'engagement | 196 670 041 € | 210 585 000 € | 7 %   |
| Crédits de paiement   | 172 458 030 € | 198 533 929 € | 15 %  |

La commission encourage la Région à poursuivre voire à amplifier son effort financier dans les deux secteurs prioritaires que sont l'éducation et la formation, tant les attentes des jeunes et des adultes que celles des acteurs du monde économique sont fortes dans ces domaines.

#### 1. Secteur « Formation professionnelle et apprentissage »

La commission constate que le budget total consacré à ce secteur en 2017 est globalement plus élevé que celui de l'exercice précédent. Le budget total de la formation professionnelle et de l'apprentissage se chiffrera en effet à 132 000 000 € (+ 16 180 558 € par rapport à 2016) en autorisations d'engagement et de programme et à 109 317 900 € (+ 8 882 585 € par rapport à 2016) en crédits de paiement.

Même si la formation professionnelle reste toujours le premier budget de fonctionnement de la collectivité, la commission s'interroge cependant sur la baisse des autorisations d'engagement par rapport à 2016 (- 5 277 442 €) qui se répercute sur le budget de la Direction de la Formation professionnelle et de l'apprentissage. Des précisions sur ce point auraient été bienvenues.

| Directions         | FONCTIONNEMENT      |                      |                     |                    | INVESTISSEMENT      |                     |                     |                      |
|--------------------|---------------------|----------------------|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
|                    | AE                  |                      | CP                  |                    | AP                  |                     | CP                  |                      |
|                    | 2017                | Variation 2017/2016  | 2016                | 2017               | 2017                | Variation 2017/2016 | 2017                | Variation 2017/2016  |
| DFPA               | 96 830 778 €        | - 5 277 444 €        | 94 400 000 €        | + 2 695 205 €      | 8 000 000 €         | + 1 800 000 €       | 6 000 000 €         | + 3 844 480 €        |
| DCPOI              | 1 269 222 €         | identique            | 1 700 000 €         | + 600 000 €        | 500 000 €           | identique           | 500 000 €           | + 290 000 €          |
| DBA                | –                   | –                    | –                   | –                  | 25 400 000 €        | + 19 158 000 €      | 6 717 900 €         | + 1 452 900 €        |
| <b>Total BP FP</b> | <b>98 100 000 €</b> | <b>- 5 277 444 €</b> | <b>96 100 000 €</b> | <b>+ 3 295 205</b> | <b>33 900 000 €</b> | <b>26 269 480 €</b> | <b>13 217 900 €</b> | <b>+ 5 587 380 €</b> |

Au-delà de ces observations générales et à l'examen des interventions qui seront conduites pendant cet exercice, la commission note que ce projet de budget primitif apparaît globalement en cohérence avec les orientations de l'exercice.

Elle relève notamment la poursuite de l'accompagnement de la collectivité en faveur de l'apprentissage. Les prévisions budgétaires en faveur de ce dispositif, promu comme voie

d'excellence pour l'insertion des jeunes Réunionnais sur le marché du travail, sont en fonctionnement en légère hausse : + 0,93 % pour les AE et +28,48 % pour les CP. En termes d'actions, la commission sera particulièrement attentive aux effets du Pacte des entreprises citoyennes sur le développement de l'apprentissage.

Par contre, la commission s'interroge sur la baisse du budget alloué aux mesures d'accompagnement relatives à l'orientation, à l'appui aux structures et l'approche sectorielle (de plus de 10 %) par rapport à 2016 alors que d'importantes actions sont prévues en 2017 avec la mise en œuvre opérationnelle du SPRO<sup>8</sup> ainsi que celle du schéma de déploiement de la cité des métiers notamment.

En investissement, le budget total prévu pour les trois directions est en hausse et se traduit au niveau des interventions par la poursuite de l'équipement des CFA et du programme de construction - réhabilitation et de mise aux normes des centres de formation professionnelle. Ce qui est conforme à l'engagement de la collectivité d'améliorer le cadre de travail des usagers en formation.

## 2. Secteur « Éducation »

En 2017, la Région mobilisera en faveur de l'éducation les moyens budgétaires suivants : pour la section de fonctionnement, 22 675 000 € en autorisations d'engagement et 20 131 565 € en crédits de paiement et pour la section d'investissement 55 910 000 € en autorisations de programme et 69 084 464 € en crédits de paiement. L'évolution de ce projet de budget par rapport à 2016 est la suivante :

|                       | AE/AP        |              | CP           |              |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                       | 2016         | 2017         | 2016         | 2017         |
| <b>Fonctionnement</b> | 19 446 599 € | 22 675 000 € | 18 954 755 € | 20 131 565 € |
| <b>Investissement</b> | 60 903 000 € | 55 910 000 € | 53 067 960 € | 69 084 464 € |
| <b>TOTAL</b>          | 80 349 599 € | 78 585 000 € | 72 022 715 € | 89 216 029 € |

Les autorisations de programme enregistrant une baisse par rapport à 2016 de 4,9 M€, il aurait été intéressant d'en connaître les raisons et d'identifier les actions concernées par cette baisse.

La commission note néanmoins que ce projet de budget primitif s'inscrit dans la déclinaison des orientations budgétaires récemment débattues dont l'objectif est de créer un cadre propice à la réussite des jeunes. Dans cette perspective, la collectivité entend poursuivre ses actions au titre des compétences légales mais également de manière volontariste afin de mieux accompagner la jeunesse réunionnaise « vers la réussite et l'excellence ». La commission partage cette ligne d'action.

Elle formule en outre les observations suivantes sur les interventions qui seront conduites au cours de l'exercice 2017 :

⇒ Mesure d'accompagnement visant la réussite éducative – manuels scolaires

La commission regrette que la collectivité n'ait pas retenu sa proposition de revalorisation de l'aide attribuée aux familles qu'elle a formulée dans son avis sur les orientations. Le dispositif est en effet reconduit à la même hauteur qu'en 2016 et ce, pour une aide de valeur maximale de 50 € inchangée depuis sa mise en œuvre en 2004.

<sup>8</sup>Service public régional de l'orientation

Elle réitère en outre son souhait de voir la collectivité s'acheminer à terme vers la gratuité des manuels scolaires.

S'agissant des modalités opérationnelles de cette aide versée aux familles, elle renouvelle sa proposition de dématérialisation de la procédure actuelle. En lieu et place du bon à retourner à la collectivité accompagné d'un relevé d'identité bancaire, la commission l'invite à étudier la mise en place d'une carte nominative rechargeable, à l'instar de ce qui se fait pour la restauration scolaire. Cette carte, valable pour toute la scolarité au lycée, serait distribuée dès la première inscription, en seconde.

#### ⇒ Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

La commission relève avec intérêt l'investissement continu de la Région dans ce domaine tant en ce qui concerne les aides aux étudiants, le soutien à la recherche que l'intervention régionale en faveur de la construction des équipements universitaires.

Ainsi, le budget régional pour l'exercice 2017 proposé en direction des étudiants, est soit reconduit à l'identique (1 080 000 € en AE pour les ARR<sup>9</sup>), soit en légère progression (2 850 000 € pour la Bourse à la réussite en AE, +0,9%) par rapport à 2016.

Elle constate également que l'intervention de la collectivité en faveur des étudiants préparant les concours de la fonction publique en partenariat avec Sciences Po se traduira par une aide à hauteur de 14 000 €.

### **PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES**

Au titre du pilier 6, les actions relatives à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme ont retenu l'attention de la commission. En 2017, ces interventions se traduisent par le maintien de l'effort régional : 990 000 € en AE et 930 000 € en CP, soit respectivement + 0,04 % et + 0,88 % par rapport à 2016.

Ces moyens seront mobilisés notamment pour soutenir les associations porteuses de projets innovants ou expérimentaux en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Si cette mesure est saluée par la commission, elle aurait apprécié l'indication de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet.

De même, elle ne retrouve pas dans le rapport sectoriel la concrétisation de l'orientation relative au lancement d'une étude diagnostic pour la création d'un réseau d'écrivains publics.

Enfin, elle relève avec beaucoup d'intérêt que la collectivité envisage de mener une réflexion pour la mise en place d'actions dans les écoles. Si des précisions sur la nature et les modalités de ces actions en direction des élèves du primaire sont souhaitées, la commission ne peut qu'encourager la Région et ses partenaires à intervenir dès le plus jeune âge afin d'éviter que l'illettrisme ne prenne racine dès les premières années scolaires. Elle invite même, comme le recommande l'ANLCI<sup>10</sup>, à agir plus précocement, dès la petite enfance et ce, en direction des parents et des tout-petits.

<sup>9</sup> Allocation régionale de recherche

<sup>10</sup> Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

## Commission 3 « Cohésion sociale »

*Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation*

L'examen du projet de budget primitif de la collectivité régionale pour l'exercice 2016 par la commission 3 « cohésion sociale », à partir de ses champs de compétences (sport, éducation populaire, socio-éducatif, animation), appelle les remarques suivantes :

### PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT' FIERTÉ

#### Secteur « Sport »

L'étude du rapport sectoriel, concernant les moyens budgétaires qui seront alloués en 2017 par la collectivité à l'attention du secteur sportif, permet d'identifier les éléments suivants :

- **en investissement** : une autorisation de programme (AP) de 850 000 euros et des crédits de paiement d'un montant de 1 500 000 euros ;
- **en fonctionnement** : une autorisation d'engagement (AE) de 3 150 000 euros et des crédits de paiement d'un montant de 3 500 000 euros.

Une analyse comparative de ces données avec celles de l'exercice 2016 permet d'établir pour ces deux sections, les taux de variation suivants :

| SPORT           | 2017      | 2016      | Evol.    |
|-----------------|-----------|-----------|----------|
| INVESTISSEMENT* |           |           |          |
| AP              | 850 000   | 910 000   | - 6,59 % |
| CP              | 1 500 000 | 1 470 000 | + 2,04 % |
| FONCTIONNEMENT* |           |           |          |
| AE              | 3 150 000 | 3 266 000 | - 3,55 % |
| CP              | 3 500 000 | 3 405 000 | + 2,79 % |

\* Unité : euros

Il en ressort que globalement, les variations enregistrées traduisent une baisse de plus de 6,5 % concernant les autorisations de programme (investissement) et de 3,55 % concernant les autorisations d'engagement (fonctionnement). La commission note que cette tendance à la baisse du budget de fonctionnement est continue depuis 2013, où les autorisations d'engagement s'élevaient alors à près de 3 400 000 euros.

Pour l'exercice 2017, ceci se répercute notamment dans le soutien de la collectivité au développement des organismes sportifs régionaux dont l'enveloppe prévisionnelle diminue de plus de 3 % par rapport à 2016 (AE de 2 480 400 euros en 2017 contre 2 566 667 euros en 2016). Pour mémoire, ce chiffre était de 2 878 139 euros en 2013, soit une baisse de près de 14 % en 4 ans. Mise en perspective avec la hausse régulière du nombre de licenciés à La Réunion depuis 2011 (156 930 licenciés en 2015 contre 142 073 en 2011<sup>11</sup>, soit une augmentation de plus de 10 %), cette baisse interpelle la commission sur la politique d'accompagnement des acteurs sportifs mise en œuvre par la collectivité.

Le même constat peut être effectué en matière de subvention d'équipement dans le domaine sportif où les autorisations de programme sont en baisse de près de 6 % (330 000 euros en 2017 contre 350 000 euros en 2016). La commission rappelle que ce type de dispositif permet

<sup>11</sup> Source : Mission des études de l'observation et des statistiques (MEOS)

notamment aux ligues et comités d'acquérir le matériel et l'équipement de base nécessaires au développement de la pratique sportive.

Au-delà de ces tendances générales, la commission relève que ce projet de budget apparaît, dans les grandes lignes, en cohérence avec les orientations budgétaires de la collectivité présentées pour le secteur « sport ».

Elle note cependant que son orientation concernant la mise en place de « tournois sportifs régionaux » à l'attention du public jeune lycéen ne trouve pas de déclinaison spécifique à travers les différentes enveloppes budgétaires présentées. La commission souhaite que ces crédits ne soient pas prélevés sur l'enveloppe consacrée au fonctionnement des organismes sportifs régionaux qui, comme évoqué précédemment, est elle-même en baisse.

Au titre de l'analyse des différentes actions soutenues pour l'exercice 2017, la commission formule les observations suivantes :

⇒ Pratique des activités de pleine nature

La commission relève avec intérêt le renforcement du soutien de la collectivité régionale à la pratique des activités de pleine nature en lycée professionnel et la possibilité dorénavant offerte aux classes de lycées polyvalents, d'y accéder suivant certaines modalités. Ceci se traduit notamment par une hausse des autorisations d'engagement (+ 30 %) et des crédits de paiements (+ 25 %) affectés à ce dispositif.

⇒ Formation des cadres du secteur sportif – vie associative

La commission constate la baisse drastique voire la quasi-suppression de la ligne budgétaire allouée à la « vie associative » qui affiche une modeste autorisation d'engagement de 3 000 euros et des crédits de paiement d'un montant de 6 000 euros (contre respectivement 23 000 euros et 26 000 euros en 2016). Pour rappel, ce dispositif régional permet entre autre aux associations concernées de bénéficier d'une aide à la formation de leurs cadres et dirigeants. Rapportée au besoin du secteur, cette enveloppe apparaît comme largement insuffisante. De plus, l'intitulé de cette rubrique « *formation des cadres du secteur sportif* » semble faire abstraction de la formation des cadres du secteur socio-éducatif.

⇒ Favoriser les déplacements du mouvement sportif

La commission prend bonne note du projet de plate-forme d'accueil et d'informations pour la mobilité des partenaires du mouvement sportif local. Si elle n'émet aucune réserve particulière, elle insiste toutefois sur la nécessité de faire aboutir la réflexion le plus rapidement possible. Par ailleurs, elle rappelle ses préconisations formulées sur ce sujet depuis 2013 et visant à la mise en place d'un pacte territorial, sur les compétences partagées de chaque collectivité et de l'État, en termes de mobilité des sportifs et des socio-éducatifs.

La commission souhaite à terme, l'instauration d'un véritable outil de mobilité en mesure de faciliter les déplacements des sportifs et des socio-éducatifs et doté de moyens en adéquation avec les besoins du secteur.

## **PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES**

### **1. La poursuite du soutien aux classes transplantées**

La commission note avec satisfaction que la collectivité régionale poursuivra en 2017 son soutien au dispositif de classes transplantées à hauteur de 155 000 euros en autorisation d'engagement ainsi qu'en crédits de paiement.

L'évocation de ce soutien est d'autant plus à souligner que depuis 3 ans, il n'apparaissait plus dans les rapports sectoriels, bien que se poursuivant dans les faits, suscitant ainsi l'inquiétude des acteurs concernés.

Par ailleurs, la commission approuve pleinement le positionnement de ce dispositif dans le pilier 6 (au lieu du pilier 5 précédemment) dans la mesure où elle le considère comme un véritable outil au service de l'égalité des chances pour les familles réunionnaises. C'est notamment ce que la commission avait défendu lors de son avis sur le bilan d'activité de la Région pour l'exercice 2013<sup>12</sup>.

## 2. Contribution régionale en matière de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion

Rapporté à l'exercice 2016, la commission relève les variations suivantes concernant le budget alloué à ce secteur pour 2017 :

| COHESION SOCIALE      | 2017    | 2016    | Évol.    |
|-----------------------|---------|---------|----------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> |         |         |          |
| AE                    | 200 000 | 198 330 | + 0,84 % |
| CP                    | 184 470 | 248 463 |          |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |         |         |          |
| AP                    | 100 000 | 200 000 | - 50 %   |
| CP                    | 86 000  | 195 996 |          |

\* Unité : euros

En termes de fonctionnement (AE), la commission note que le niveau d'intervention de la collectivité sera du même ordre que celui de l'exercice précédent avec même une légère hausse (+ 0,84%). Elle remarque également que sur le plan de l'investissement, les autorisations de programme sont réduites de 50 %. Elle aurait souhaité des précisions sur cette baisse significative.

La commission souligne néanmoins l'effort réalisé sur les autorisations d'engagement dans la mesure où ce budget permet notamment la mise en place d'actions qui s'inscrivent pleinement dans le champ de l'Éducation Populaire (égalité hommes-femmes, accès au droit pour tous, citoyenneté, démocratie participative...) et qui contribuent activement au maintien de la cohésion sociale. Au regard du contexte social local, la commission incite la collectivité à maintenir voire amplifier l'accompagnement de ce secteur.

## 3. Contribution régionale en matière de santé

Concernant les aides aux associations médicales et médico-sociales ainsi que celles liées aux actions sanitaires et sociales, la commission relève des niveaux d'intervention identiques à ceux de 2016 en matière de fonctionnement (respectivement 150 000 euros et 156 667 euros pour 2017 et 2016).

<sup>12</sup> La commission prend bonne note de la démarche de la collectivité régionale qui déclare avoir maintenu, de manière volontaire, son soutien au dispositif de classes transplantées, à la différence des autres partenaires et bien que cela se situe au-delà de ses obligations légales. La commission « cohésion sociale » du CCEE ne peut qu'être sensible à ce positionnement et y apporter son plus ferme soutien. Elle rappelle que ce dispositif représente un temps éducatif à part entière et constitue également un outil en faveur de la création du lien social. Un rapport de l'Éducation nationale met bien en valeur le fait que la classe de découverte (dite aussi classe transplantée) constitue « *un temps fort majeur de la scolarité d'un élève. Au-delà de la découverte et de l'immersion dans un milieu et dans des activités méconnues, la classe de découverte apporte à la classe un vécu commun irremplaçable qui influe durablement et positivement sur les relations entre élèves et avec le maître. Elle est un vecteur d'apprentissages scolaires mais aussi de vie sociale* ». Rapport rédigé par Mmes Caroline CANTALUPI et Marie-Pierre DESGEORGES, CPC EPS.

Au regard du contexte social local, il semble primordial pour la commission, de préserver les dispositifs qui, de près ou de loin, œuvrent dans ce sens et ce, dès le plus jeune âge.

## **Commission 4 « Développement territorial »**

*Aménagement, déplacements, routes, transports, énergies, tourisme*

L'examen par la commission 4 « Développement territorial », du projet de budget primitif de la collectivité régionale pour l'exercice 2017, appelle les remarques suivantes :

### **PILIER 2 : ENGAGER LA DEUXIÈME GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS**

#### **1. Développer l'attractivité du territoire – Accompagner les projets structurants d'aménagement et de développement du territoire**

Dans ses orientations budgétaires pour l'exercice 2017, la collectivité régionale annonçait son souhait de développer l'attractivité du territoire à travers l'accompagnement de projets structurants d'aménagement et de développement du territoire. À la lecture de ce projet de budget, la commission note effectivement une traduction budgétaire de cette volonté politique, avec des enveloppes totalisant plus de 2,3 millions d'euros en autorisation de programme (AP) et 560 000 euros en autorisations d'engagement (AE), pour les projets ci-après : l'aéroport de Pierrefonds, le projet Écocité insulaire et tropical de Cambaie, le Pôle portuaire et industriel de Bois-Rouge ainsi que pour les travaux relatifs aux infrastructures du numérique.

Par ailleurs, la commission relève une montée en charge significative concernant le développement de l'aéroport de Pierrefonds qui se voit octroyer une AP de 1,6 millions d'euros soit plus du double de celle de l'exercice précédent (AP 2016 : 755 000 €).

#### **2. La politique régionale de mobilité durable et actions en faveur du transport et des déplacements**

##### **a) Transport**

La commission observe que ce projet de budget primitif intègre des contraintes externes telles que la prise en compte des transferts de compétence issus de l'application de la loi NOTRe et effectifs en 2017. C'est le cas notamment de la compétence liée aux transports (transports interurbains et transports scolaires).

La commission prend bonne note du fait que le montant des dotations affectées à cette compétence paraît stabilisé à ce jour à travers entre autres, le versement par l'État de 50 % de la CVAE<sup>13</sup> aux régions (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017) et chiffré à 24 millions d'euros pour La Réunion.

Parallèlement, elle relève la part « d'incertitude » entourant le volume des dépenses liées à cette compétence transport, entraînant ainsi le risque de voir la charge budgétaire augmenter en cours d'exercice et impacter le budget global de la collectivité.

Dès à présent, la commission constate sur la base des travaux de la CLERCT<sup>14</sup> que les charges liées aux compétences transport transférées (transports interurbains au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et transports scolaires au 1<sup>er</sup> septembre 2017) sont évaluées à 34 millions d'euros. Rapportés au 24 millions d'euros de dotation prévue via la perception de la CVAE, elle observe une différence de 10 millions d'euros. La commission note que celle-ci devrait être prise en charge par le Département.

<sup>13</sup> Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

<sup>14</sup> Commission locale d'évaluation des recettes et des charges de transfert

### **b) L'accompagnement technique et financier des projets des A.O.M.D.<sup>15</sup>**

La commission relève que depuis 2011, la stratégie d'accompagnement technique et financier de la Région repose sur 3 cadres d'intervention à destination des AOMD et du Département, en cohérence avec les objectifs du programme Trans Eco Express :

- financement des opérations de TCSP<sup>16</sup> ;
- financement des véhicules de transport en commun ;
- financement du mobilier urbain.

Elle note également que pour 2017, la collectivité envisage de proposer une intervention régionale uniquement dans le cadre de la contrepartie nationale au titre des mesures FEDER 6.01 « Trans Eco Express » et 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transports ». Il est précisé que l'objectif est de concentrer les investissements sur le réseau « Car jaunes » dont la Région aura la gestion à partir de 2017.

Si cette démarche d'anticipation peut être soulignée en matière de gestion, la commission souhaite que cette « concentration » des investissements ne se fasse pas au détriment de l'avancement du programme Trans Eco Express (déjà confronté à des délais de mise en œuvre particulièrement long) notamment en ce qui concerne la réalisation des sections de TCSP restantes.

### **3. Le réseau routier national**

#### **a) Programme régional des routes**

La commission prend note du maintien de l'enveloppe financière affectée au programme régional route, soit une AP de 61 millions d'euros.

#### **b) Pistes forestières**

S'agissant des pistes forestières, la commission souligne l'effort poursuivi par la collectivité dans ce secteur à vocation touristique. Elle note en effet un doublement de l'autorisation de programme par rapport à 2016<sup>17</sup>.

### **4. Une politique régionale de grands travaux pour la réalisation d'équipements de proximité dans les communes et améliorer le quotidien des familles réunionnaises**

#### **a) Le plan d'aide aux communes**

La commission relève avec satisfaction la mise en place d'une 2ème génération du plan d'aide aux communes pour la période 2016-2021. Pour l'exercice 2017, les AP s'élèvent à 50 millions d'euros. Il visera notamment la création d'équipements de proximité dans les communes et l'amélioration du quotidien des familles réunionnaises.

#### **b) La construction et la réhabilitation de logements**

Lors de ses orientations budgétaires pour l'exercice 2017, la collectivité régionale affichait l'ambition de faire « du logement une des priorités de sa mandature »<sup>18</sup>. La commission constate que ce souhait trouve une déclinaison à travers ce projet de budget avec des AP à hauteur de 21 millions d'euros. Cet effort est d'autant plus à souligner que la compétence en matière de

<sup>15</sup> Autorités organisatrices de la mobilité durable

<sup>16</sup> Transport en commun en site propre

<sup>17</sup> P 2016 : 1 500 0000 millions d'euros (P. 62 du BP 2016) et AP 2017 3 000 000 millions d'euros (P.69 du BP 2017)

<sup>18</sup> P73/187 du BP 2017 5.2 Améliorer le quotidien des familles réunionnaises- la construction et la réhabilitation de logements.

logement ne lui incombe pas. Le budget alloué à ce secteur permettra l'amélioration de la qualité de vie des Réunionnais mais permettra également la création d'emplois non délocalisables (et non concurrentiels).

### **PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES**

#### **Secteur « Tourisme »**

##### **1. Attractivité de la destination par un soutien maîtrisé des structures « têtes de réseau »**

###### **a) Soutien aux actions de l'Île de La Réunion tourisme**

La commission relève le budget en hausse de près de 25 % octroyé à l'Île de La Réunion tourisme (IRT) pour l'exercice 2017 (AE de 13 288 000 euros contre 10 650 000 euros en 2016). Pour la commission, ce budget intègre en fait la subvention exceptionnelle qui était accordée par la collectivité à l'IRT depuis quelques années en fin d'exercice et qui venait donc abonder le budget initial de manière substantielle. Cette hausse du budget en apparence, présente l'intérêt de normaliser la démarche de subventionnement du comité régional. Elle permet également à ses dirigeants de disposer d'une meilleure visibilité financière sur l'ensemble de l'exercice, nécessaire à une déclinaison optimale du plan stratégique.

Toutefois, au regard de la stratégie de la compagnie régionale Air Austral visant à établir des lignes directes vers de nouvelles destinations (Chennai, Bangkok, Guangzhou), la commission s'interroge sur l'adéquation de ce budget avec les besoins en matière de promotion à l'international qui vont être plus importants.

Par ailleurs, considérant le montant des aides publiques engagées, le CCEE rappelle qu'il sera attentif au processus d'évaluation des actions qui sera mis en place.

###### **b) Soutien à la FRT, aux offices de tourisme et aux groupements professionnels**

Là également, la commission observe avec satisfaction une hausse sensible de l'ensemble des budgets de fonctionnement alloués qui devraient permettre notamment de conforter le plan d'action dédié au marché local. C'est ainsi le cas pour :

- la fédération Réunionnaise du tourisme (AE de 1 243 000 euros en 2017 contre 849 000 euros en 2016) qui se voit par ailleurs doter d'une nouvelle mission liée à « l'accueil croisière » ;
- les offices de tourisme (AE de 1 015 000 euros en 2017 contre 832 000 euros en 2016) ;
- les groupements professionnels (AE de 465 000 euros en 2017 contre 365 000 euros en 2016).

La commission relève toutefois une baisse de l'enveloppe budgétaire consacrée à la communication locale (Offices de tourisme et FRT) qui affiche une AE de 283 000 euros en 2017 contre 600 000 euros en 2016. Au regard des besoins du secteur dans ce domaine, elle s'étonne de cette diminution.

###### **c) Soutien aux actions de l'association Îles vanilles**

La commission note le montant relativement important inscrit au titre de cette action en crédits de paiement (2 811 000 euros sur le chapitre budgétaire 939 et 471 000 euros sur le chapitre budgétaire 909). Aussi, elle aurait souhaité disposer d'un minimum d'information concernant :

- la mise en place de l'autorisation de programme et d'engagement correspondante ;
- le fonctionnement et les actions réalisés par la structure.

## 2. **Compétitivité du secteur**

⇒ Le soutien à la promotion des activités des très petites entreprises (TPE)

La commission relève que l'enveloppe attribuée en 2016 (AE de 100 000 euros) est reconduite en 2017. Elle regrette que ces fonds soient alloués à un dispositif dont les critères d'éligibilités ne sont pas encore définis, ce qui ne permet donc pas leur utilisation.

### **PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES**

#### **Secteur « Mobilité et continuité territoriale »**

La commission prend note avec intérêt, concernant le dispositif de continuité territoriale mis en place par la collectivité dans le sens Réunion-Métropole, de l'ajout depuis 2016 d'un second volet Métropole -Réunion (volet B). Ainsi, c'est plus de 25 millions d'euros en autorisation d'engagement et crédits de paiement qui seront mobilisés en 2017 en faveur des projets de mobilité des Réunionnais.

La commission salue cette démarche qui était attendue tant par la population locale que la diaspora réunionnaise installée en hexagone. Cette attente semble se vérifier par l'engouement suscité par le dispositif (3000 dossiers enregistrés sur le volet B fin 2016). Cette nouvelle disposition permettra notamment de faciliter les rapprochements familiaux tout en étant bénéfique au secteur touristique particulièrement à travers la clientèle affinitaire qui représente 47 % du marché total et qui progresse légèrement (+3 % en 2015). Ceci contribuera certainement à générer des retombées économiques au profit du tourisme local.

La commission souhaite toutefois attirer l'attention de la collectivité sur « l'effet d'aubaine » que ce type de dispositif d'aide peut entraîner notamment au niveau des transporteurs aériens via les tarifs pratiqués. Les observations du secteur font apparaître l'offre de tarifs prohibitifs en période de hautes saisons correspondant généralement à celles prisées par le public cible pour voyager. Aussi, afin de ne pas perdre de vue les objectifs initiaux d'un tel dispositif, notamment en direction des classes les moins aisées, la commission souhaite que la collectivité soit à l'initiative d'une négociation tarifaire avec l'ensemble des acteurs, sur ce volet spécifique de la continuité territoriale. Cette démarche permettrait l'octroi, dans le cadre de ce dispositif, de tarifs « raisonnables » garantissant ainsi l'efficacité des aides publiques versées.

## Commission 5 « Cadre de vie »

*Environnement, biodiversité, patrimoine naturel, recherche*

### PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

#### 1. Secteur « Environnement »

##### a) Un renforcement de la compétence de la Région en matière de planification et de gestion des déchets

La loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confère à la Région de nouvelles compétences en matière de planification et de gestion des déchets.

Compte tenu de ce nouveau transfert de compétences, la commission s'étonne que l'autorisation de programme<sup>19</sup> (AP) dans le secteur « déchets cadre de vie » reste inchangée d'un exercice à l'autre.

##### b) Actions dans le domaine de l'eau

La commission relève avec satisfaction les actions prévues en matière de la gestion de l'eau à La Réunion. Cela se traduira tout d'abord par la mise en place d'une réflexion portant sur le pilotage régional partenarial mais également la reconduction de nombreux équipements structurants concourant à améliorer la qualité de l'eau potable pour répondre à l'enjeu de sécurisation des risques sanitaires. La commission note avec intérêt l'augmentation significative du budget prévu pour ce secteur et restera attentive aux mesures mises en place.

| Budget 2016                                                                              | Budget 2017                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Eau retenue collinaire Chap 907- Fonction 74</b><br>AP : 700 000 €<br>CP : 210 000 €  | <b>Eau retenue collinaire Chap 907- Fonction 74</b><br>AP : 1 375 000€<br>CP : 804 074 €   |
| <b>Potabilisation de l'eau Chap 907 – Fonction 74</b><br>AP : 350 000 €<br>CP : 175 000€ | <b>Potabilisation de l'eau Chap 907 – Fonction 74</b><br>AP : 1 060 000€<br>CP : 957 114 € |

##### c) La création de l'agence française pour la biodiversité : pour une véritable déclinaison régionale

La commission encourage la création, dès la publication des décrets d'application, de l'agence régionale pour la biodiversité. Sa déclinaison sur le plan local devrait permettre de simplifier les démarches administratives et financières pour tous les acteurs.

Par ailleurs, elle aurait souhaité un complément d'information sur les moyens attribués à la SPL Énergie Réunion (devenue Agence de l'environnement) positionnée comme un acteur clé de l'élaboration de l'agence locale pour mener efficacement cette mission et être à la hauteur des enjeux.

##### d) L'évolution statutaire du Parc national de La Réunion

La commission recommande la prudence quant au projet de remise en cause du statut du Parc national et de sa transformation en Parc régional. Elle rappelle que le classement au patrimoine mondial de l'Unesco est un label intimement lié à la présence d'un gestionnaire dimensionné Parc national. Le passage de parc national à parc régional, outre le fait qu'il pourrait être vu

<sup>19</sup> AP 2016 et AP 2017 500 000€

comme une régression, pourrait avoir un impact sur la conservation de ce label dont la notoriété est reconnue sur le plan international. Le CCEE confirme son intérêt quant à la démarche réflexive portant sur l'évolution statutaire du Parc national de La Réunion et réitère sa volonté de participer à l'ensemble des réunions techniques.

#### **e) Soutien aux associations**

La Région étant « chef de file en matière de biodiversité », cela devrait se traduire par la mise en œuvre de projets innovants et structurants en la matière.

Toutefois, la commission relève que les sommes allouées dans ce domaine ne font que reconduire des actions portées par les associations de protection de l'environnement. En d'autres termes, la commission regrette une implication partielle de la collectivité alors qu'elle devrait initier une politique environnementale ambitieuse.

Elle regrette également le manque d'engagement de la collectivité sur la protection des rivières et des eaux douces alors qu'elles sont trop souvent sujettes à des pertes de qualité en raison de nombreuses pollutions anthropiques.

#### **f) Sensibilisation à l'environnement**

En matière de sensibilisation et d'éducation, la commission note avec satisfaction que la collectivité renouvelle des adhésions à de grandes structures d'envergure (WWF<sup>20</sup>, UICN<sup>21</sup>, etc.). La reconduction d'actions telles que la participation au fonds documentaire des lycées sur la biodiversité est également à souligner.

Cependant, la commission regrette que la collectivité ne s'engage pas davantage en matière d'éducation active, alors qu'elle permettrait de démultiplier la sensibilisation et l'éducation à l'environnement des Réunionnais. À cet effet, elle préconise la création d'une ligne budgétaire dédiée à l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).

Le Conseil milite depuis de nombreuses années avec d'autres partenaires pour que l'EEDD aborde des thématiques transversales dès lors qu'elle concerne tout public indépendamment de l'âge et de l'appartenance sociale. L'EEDD est un outil qui aide à la compréhension des enjeux et à la responsabilisation de tout un chacun dans les choix qu'il a à faire dans sa vie et notamment comme consommateur. L'EEDD apparaît comme un vecteur de communication et de diffusion de savoir-être, de savoir-faire et de faire savoir. Porté par le mouvement associatif, il s'est organisé grâce à la volonté et à l'engagement de partenaires institutionnels et privés. À cet égard, il est essentiel que la collectivité régionale accompagne et soutienne financièrement et durablement les associations environnementales œuvrant dans ce secteur, notamment le réseau d'acteurs : GRANDDIR<sup>22</sup>.

#### **g) Le dispositif des emplois verts**

##### **⇒ La formation des encadrants**

La commission relève avec satisfaction la forte augmentation (+ 36,58 % en AE et + 8,03 % en CP)<sup>23</sup> des sommes allouées au dispositif des emplois verts qui permet d'insérer des personnes éloignées du monde de l'emploi sur des sites d'intérêt touristique. Elle relève avec intérêt la prise en compte du volet formation<sup>24</sup> plus particulièrement celle des responsables – encadrants éléments incontournables de la réussite des chantiers tant sur le plan social qu'environnemental.

---

<sup>20</sup> World wildlife fund

<sup>21</sup> Union internationale pour la conservation de la nature

<sup>22</sup> Groupement régional des acteurs de l'éducation à l'environnement pour un développement durable de l'Île de La Réunion

<sup>23</sup> BP 2016 : AE : 16 000 000 € - CP : 15 921 981 € et BP 2017 : AE : 21 853 333 € - CP : 17 201 044 €

<sup>24</sup> Cette mesure a été à plusieurs reprises lors de ses avis, préconisée par la commission.

Par ailleurs, elle constate la programmation de la création d'une plate-forme du dispositif pour l'année prochaine. La commission s'étonne de cette mesure, alors qu'elle n'avait pas été mentionnée dans les orientations budgétaires. Elle aurait souhaité davantage de précisions sur les modalités financières de la mise en place de cette plate-forme, et reconnaît que cela pourrait faciliter l'accompagnement des agents sur les chantiers.

## **2. Une dimension transversale : l'innovation et la recherche en faveur de la compétitivité, du développement économique et de l'emploi**

La commission réitère sa demande de simplification de la présentation du document budgétaire concernant le domaine de la recherche et de l'innovation. La transversalité du domaine, qui figure dans trois piliers différents, souffre d'un manque de lisibilité.

Cependant, elle note une traduction budgétaire fidèle aux orientations et relève une continuité de l'action qui se traduit notamment par l'avancée des travaux des deux schémas complémentaires à la Stratégie de spécialisation intelligente – S3, que sont le Schéma régional de l'enseignement supérieur et des formations supérieures (SEFORRE) et le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Le premier sera terminé en 2017 et le deuxième est actuellement dans la phase de validation.

### **a) L'accompagnement des acteurs de la recherche et de l'innovation**

Le Budget primitif de la Région pour 2017 en matière de recherche et d'innovation traduit la continuité d'une politique d'accompagnement des acteurs, des projets et actions de recherche et d'innovation, voire un renforcement de ce soutien. Ainsi, la Région envisage d'intégrer la gouvernance du Cyclotron Réunion océan indien (CYROI) courant 2017.

En revanche, en matière de soutien aux projets innovants individuels ou collaboratifs des entreprises, la commission s'interroge sur le changement de la fiche action 1.15 « Soutien aux projets innovants des entreprises » du PO feder 2014-2020, puisque celle-ci « *sera transformée en dispositif d'ingénierie financière courant 2017* ». La commission regrette le manque de précision concernant ce changement et se pose la question de son intérêt au regard d'autres dispositifs semblables existants. Plus d'informations sur les modalités de sa mise en œuvre auraient permis une meilleure compréhension sur ce sujet.

### **b) La stimulation des projets de recherche**

Concernant les appels à projets de recherche, outre la poursuite de l'engagement budgétaire et la finalisation des projets retenus au titre de 2016, la commission relève que, selon les prévisions des orientations budgétaires, le lancement des Appels à manifestation d'intérêt (AMI) en cohérence avec les thématiques de la S3, notamment sur la biodiversité, l'énergie et la santé, fait l'objet d'une inscription budgétaire.

### **c) INTERREG OI 2014-2020**

La commission note avec satisfaction que le budget de 2017 s'inscrit conformément aux orientations budgétaires, dans une logique de continuité d'accompagnement des projets de recherche dans les secteurs de la santé, de l'agronomie, des risques naturels. Il intègre également le soutien technique et financier d'organismes de recherche (Cirad).

La collectivité prévoit aussi de soutenir les programmes de recherche lauréats sur les thématiques de l'énergie des mers et des risques naturels.

Concernant les risques naturels, le budget primitif de 2017 inclut bien le soutien financier aux principales actions risques au titre du Programme de gestion des risques d'inondation (PGRI), à

travers les actions d'amélioration des connaissances, de prévision, de prévention et de protection et des Plans d'actions de prévention des inondations (PAPI)

De même, la collectivité a pris en compte dans son budget de 2017, la tenue des assises des risques naturels.

#### **d) La connaissance et l'expertise sur les risques naturels**

##### **⇒ Actions du BRGM**

La poursuite du soutien de la collectivité à la mise en œuvre de la phase 3 du projet MVTERRE, et du programme RENOVRIK porté par le BRGM, dans le cadre de ses actions en matière de risques naturels se traduit clairement à travers ce budget primitif.

#### **e) L'insertion professionnelle des jeunes docteurs**

La commission salue l'effort financier constant de la collectivité en faveur de ce public.

#### **f) Conforter les équipements structurants**

La commission souligne la poursuite du soutien financier aux infrastructures de recherche, notamment pour la construction du Campus santé de Terre Sainte, et aux divers aménagements du CYROI.

Par ailleurs, elle relève que si l'extension du Pôle de protection des plantes est bien programmée, l'enveloppe budgétaire relative à cette action n'apparaît pas dans le budget primitif.

#### **g) Soutien aux filières pourvoyeuses d'emploi**

À travers le budget de 2017, la commission relève que la collectivité régionale encouragera de manière encore plus soutenue, les projets innovants et créateurs d'emplois relevant des filières telles que l'agro-alimentaire, le numérique, le tourisme, la pêche et l'aquaculture, en cohérence avec le SRDEII et le Schéma de développement et d'aménagement touristique (SDATR).

En conclusion, Le budget primitif de 2017, en matière de recherche et d'innovation, reflète une poursuite de l'action régionale en cohérence avec les différents schémas concernés, et un maintien de l'effort financier.

**Avis du Conseil de la Culture, de l'éducation et de l'environnement  
sur le Schéma régional de développement économique  
d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) :**

Schéma fondamental défini par la loi NOTRe, le SRDEII définit la **feuille de route de la Région pour 5 ans en matière d'aides aux entreprises**, comme le soutien à l'internationalisation, à l'investissement immobilier et à l'innovation, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Il comporte un volet dédié à l'économie sociale et solidaire.

Il s'agit d'un schéma prescriptif, ce qui signifie qu'il s'impose aux autres collectivités locales en matière de développement économique, et qu'il encadre leurs interventions auprès des entreprises. Il doit permettre d'organiser la complémentarité entre l'action des différentes collectivités.

Si la loi NOTRe prévoit que l'élaboration du SRDEII se fait avec certains partenaires incontournables, comme les métropoles, les EPCI à fiscalité propre ou les chambres consulaires – le Conseil régional a choisi l'option **d'une concertation plus large** : tout chef d'entreprise, toute structure œuvrant en faveur du développement économique ont été invités à y participer.

Si la première mouture avait interpellé un certain nombre d'acteurs quant à son contenu, elle a eu pour mérite de déclencher une véritable mobilisation des différents acteurs concernés qui ont même sollicité la mise en œuvre d'espaces de concertation complémentaires.

Une dynamique dont la Région se félicite, saluant "*... la volonté d'implication des acteurs qui ne souhaitent plus apparaître comme de simples bénéficiaires, mais bien comme des parties prenantes, exerçant pleinement leurs responsabilités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures.*"

Le CCEE note l'identification par la Région de l'élaboration du SRDEII comme "*... un exercice utile pour le territoire en dessinant une vision partagée des enjeux, des objectifs et des instruments économiques,*" mais souhaiterait voir cette réflexion étendue à des outils tant économiques que culturels et sociaux, l'économie allant de pair avec le modèle social et culturel que l'on veut décliner.

Dans cette dynamique d'organisation "*...d'une mobilisation collective pour découvrir les niches d'activités fécondes, révéler les domaines où nos entreprises et notre territoire peuvent se différencier et exceller face à la concurrence internationale en valorisant leurs atouts*", le Conseil entend tenir son rôle en tant que relais de mobilisation et d'information de la société civile et membre du Comité de Pilotage du SRDEII.

**Le fil de la lecture du document** génère un certain nombre de remarques de la part du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

L'affirmation page 18, que nos productions « *...souffrent (...) de la proximité géographique de pays à faibles coûts de main d'œuvre et à la législation accommodante qui, pour certains, bénéficient d'un accès privilégié aux marchés communautaires au titre des Accords de partenariat économique...* » paraît antinomique avec (p 20) l'affirmation du grand bassin océanique où l'on souhaite s'inscrire. Les pays de la zone ne bénéficient pas des moyens financiers français et européens, ils doivent aussi se développer en ayant une inscription dans la mondialisation. Si on ne peut que souhaiter que le niveau de vie (et pouvoir d'achat) de leurs populations progresse, il nous faut prendre acte de leur situation. La position du Conseil est donc qu'il s'agit d'être, tout en préservant nos intérêts économiques, sur une coopération économique plus que sur une position de « hub » d'un marché.

De même, page 21, l'objectif de concilier prospérité économique et préservation écologique est une ambition importante mais sa mise en œuvre exigera des réorientations fortes tant en termes d'activités (agricoles, industrielles...), que de choix de consommation économique par la population pour lutter contre le gaspillage, la surconsommation...

### **Renforcer les capacités personnelles (page 28)**

Le nécessaire « socle fondamental » (§ 2) se décline par :

- apprendre à apprendre ;
- maîtriser les langages numériques, les langues étrangères ;
- renforcer la culture scientifique.

Il est important qu'apprendre à apprendre intègre aussi tous les paramètres de la situation réunionnaise (bilinguisme, langage chez les très jeunes enfants, illettrisme, décrochage scolaire...).

Le choix de faire de « l'innovation sociale » dans ce secteur clé est à souligner. Cependant avant de les développer il convient de faire l'évaluation des dispositifs déjà existants (cases à lire, activités extrascolaires, écoles de la 2<sup>ème</sup> chance...) pour repérer points forts et faibles et jeter les bases des constructions à venir.

Placer l'Éducation populaire au cœur de l'innovation sociale est une démarche qui est porteuse, encore faut-il avoir un état des lieux actualisé de la situation des associations d'Éducation populaire qui ont vu, au fil des dernières années, leurs capacités d'intervention se réduire. Il faudra donc, en premier lieu, leur redonner des moyens d'intervenir.

### **Compétences professionnelles (page 29)**

§1 – Le dispositif retenu reprend fortement les dispositifs actuels. La valorisation des parcours à succès, si elle semble porteuse en soi, peut aussi avoir l'effet contraire de conduire à une situation de demandes d'emploi bien supérieure à celle de l'offre. Valoriser les métiers doit aussi mettre en avant en sus de leur intérêt économique, leur intérêt humain (construction et affirmation de l'individu, responsabilisation, développement de réseaux...)

§ 2 – Intégrer les nouvelles approches telles que l'économie sociale et solidaire est une orientation forte qui devrait déboucher sur un renforcement quantitatif et qualitatif des métiers liés aux associations d'Éducation populaire, aux associations de protection de l'environnement, aux actions humanitaires, associations d'éducation à l'environnement et au développement durable, associations culturelles...

### **Lutte contre la discrimination hommes – femmes (page 29)**

La lutte contre les discriminations d'orientation – en « défaveur » des femmes – exigera des actions beaucoup plus importantes que la sensibilisation voire la mise en avant de la réussite de figures modèles. Il faudrait au préalable connaître les raisons de cette situation de discrimination. De cela découleront des actions destinées à faire reculer l'inégalité professionnelle hommes-femmes.

**En conclusion**, le CCEE prend acte du fait que le SRDEII pose un cadre incitatif au dynamisme économique et à l'innovation à travers ces trois grands axes stratégiques :

- créer un milieu fertile pour l'entrepreneuriat et l'expression des talents ;
- libérer les énergies en adaptant les outils d'accompagnement et de financement au besoin du terrain pour démultiplier la quantité et la qualité des projets et révéler les gisements d'activités et d'emplois de demain ;

- développer les synergies pour répondre aux grands défis locaux et renforcer la résilience de l'économie.

Ce qui devrait permettre pleinement l'expression des acteurs du monde économique.

Sa mise en œuvre au travers des conventions établies avec les différents partenaires (EPCI, Département, chambres consulaires...) sera l'occasion pour la Région de renforcer encore son rôle de chef de file de la compétence économique en encourageant la créativité et en promouvant – tout en en garantissant la cohérence – le plus grand développement possibles d'initiatives économiques au profit du développement de notre île.

**Avis du Conseil de la Culture, de l'éducation et de l'environnement  
sur le rapport annuel 2016 sur la situation en matière d'égalité  
entre les Femmes et les Hommes**

La commission note l'attachement de la collectivité à assurer une présence équilibrée des femmes et des hommes dans les supports et campagnes de communication qu'elle produit et dans sa prise de responsabilité en tant qu'employeur. Elle l'encourage à poursuivre cette dynamique et à afficher dans le prochain rapport ses objectifs ainsi que les résultats atteints au niveau de la charte d'engagement relative à l'égalité professionnelle.

